

Egapro

Index de l'égalité professionnelle et représentation équilibrée femmes-hommes

Voir le fil d'Ariane

Étape 13 sur 13

Validation de la transmission des résultats

Étape suivante : Confirmation

Vous êtes sur le point de valider la procédure vous permettant de transmettre aux services du ministre chargé du travail vos résultats en matière d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes conformément aux dispositions de l'article D.1142-5 du code du travail.

Pour terminer la procédure, cliquez sur "Valider et transmettre les résultats" ci-dessous. Vous recevrez un accusé de réception.

Récapitulatif de l'Index égalité professionnelle

Déclaration de l'index de l'égalité professionnelle Femmes/Hommes pour l'année **2024** au titre des données **2023**.

Informations déclarant

olivier laveau

service.rh@transvalor.com

0442429200

Informations Entreprise / UES

Entreprise déclarante : **TRANSVALOR**

E-GOLF PARK BATIMENT B 950 AV ROUMANILLE 06410 BIOT

06410 BIOT

Siren : **331211466**

Code NAF : **58.29C** - Edition de logiciels applicatifs

Tranche d'effectifs assujettis de l'entreprise : **De 50 à 250 inclus**

Informations calcul et période de référence

Les indicateurs sont calculés au titre de l'année **2023**

La date de fin de la période de référence choisie pour le calcul des indicateurs est le **31/12/2023**.

78 salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs sur la période de référence (en effectif physique)

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes

La modalité choisie pour le calcul de l'indicateur est par catégorie socio-professionnelle.

31 / 40

Nombre de points obtenus à l'indicateur

Écart en faveur des hommes

Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes

35 / 35

Nombre de points obtenus à l'indicateur

Écart en faveur des femmes

Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

15 / 15

Nombre de points obtenus à l'indicateur

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

5 / 10

Nombre de points obtenus à l'indicateur

Femmes sur-représentées

Niveau de résultat global

Index de

86 / 100Total des points obtenus aux indicateurs calculables : **86**

Nombre de points maximum pouvant être obtenus aux indicateurs calculables :

100

Publication des résultats obtenus

Résultats publiés le **06/02/2024** via une publication sur le site www.transvalor.com.

Plan de relance

Votre entreprise n'a pas bénéficié depuis 2021, d'une aide prévue par la loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 au titre de la mission « Plan de relance »

[Précédent](#)**Valider et transmettre les résultats****Liens utiles**

Contact support
technique :
index@travail.gouv.fr

Consulter l'aide pour le
calcul de l'index

Consulter l'aide
MonComptePro

Consulter le site du
Ministère du Travail - Index

Contribuer sur Github

Télécharger la liste des
référents Egapro - Dreets

Consulter le site du
Ministère du Travail -
Représentation équilibrée

**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

Index Egapro et Représentation équilibrée sont développés et maintenus par les équipes de la fabrique numérique des ministères sociaux.

legifrance.gouv.fr

gouvernement.fr

service-public.fr

data.gouv.fr

Accessibilité: partiellement conforme | [Mentions légales](#) | [CGU](#) | [Données personnelles](#) |

[Paramètres d'affichage](#)

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence Apache 2.0